

Rassemblement des Familles spirituelles à Lourdes /18/20 Octobre 2013

Atelier N°3 / Ecrire la charte d'un groupe

Madame Colette GRANIER

Fraternité séculière Sainte Angèle Mérici

Lorsque nous sommes inscrits au rassemblement des familles spirituelles, en voyant les ateliers qui nous étaient proposés, je pense que comme moi, vous avez hésité avant de vous inscrire à l'atelier n° 3 : « Ecrire la charte d'un groupe, d'une famille spirituelle », car en fait, tous les ateliers proposés étaient fort intéressants.

Pour ma part, s'inscrire à cet atelier n° 3, c'était pour moi la chance de pouvoir partager avec d'autres, avec vous, nos manières d'écrire ou de relire nos chartes, nos statuts : ces points de référence qui nous permettent de fixer, en quelque sorte, des objectifs pour que nos familles spirituelles vivent au mieux le charisme de nos fondateurs.

Avant de venir ici je me suis demandée : - au fond, qu'est-ce qu'une charte ?

J'ai trouvé cette définition dans l'Encyclopédie Wikipédia d'internet :

Le mot « charte » est un « Dérivé du mot *chartre* qui lui-même vient du latin *charta* « *feuille de papyrus préparée pour recevoir l'écriture* ». Une charte c'est donc d'abord un document écrit.

Dans ma fraternité, nous avons appelé cela des « statuts », dont la définition est : « *ensemble de droits et d'obligations, socialement déterminés, en vertu des valeurs qui ont cours dans un groupe culturel donné* ».

Nous voici donc ensemble pour réfléchir sur ce que peuvent être ces documents écrits, ou à écrire, pour nos familles spirituelles qui ont des valeurs à vivre, des droits et des obligations...

J'ai écrit, avec plusieurs membres de ma fraternité, ce que nous appelons « les statuts spirituels des membres de la fraternité séculière Sainte Angèle Mérici. » Cette charte, ces statuts (appelez cela comme vous voulez), ont été écrit il y a dix ans, à la fin d'une retraite que je vivais avec quelques membres. Ecrire nos chartes dans la prière est, je pense, primordial.

Que trouvons-nous dans ces statuts ?

- D'abord une définition de ce qu'est le membre de la fraternité.
- Un historique de la création de cette fraternité.
- Les relations entre la fraternité et la Congrégation religieuse qui nous accompagne.

Dans un autre chapitre nous mentionnons :

- les objectifs de la fraternité :
- les objectifs personnels des membres,
- et les objectifs en fraternité.

Dans un autre chapitre encore :

- les critères pour l'acceptation d'un membre avec :
- l'appel,
- l'engagement...

Les moyens pour persévérer au sein d'un groupe :

- les réunions,
- le cadre institutionnel,
- le statut du responsable national et des responsables de groupes.

Enfin il est question de la trésorerie et du nom officiel de la fraternité, de son adresse, etc...

En conclusion nous y avons inscrit la date de la création des statuts et les personnes qui ont contribué à les écrire. Ces statuts sont réactualisés en cas de besoin au fur et à mesure du cheminement de nos groupes.

Ecrire cette charte devenait pour notre fraternité toute jeune (elle a 25 ans d'existence), un besoin, une nécessité, pour y voir plus clair sur le chemin où nous nous engageons. Nous avons besoin de repères sur ce chemin.

Après dix ans de cheminement, ces statuts se devaient de voir le jour. La supérieure générale de la Congrégation des Ursulines à laquelle nous sommes affiliés, nous aida alors à en faire la relecture avant l'écriture définitive. Cette participation fut importante pour commencer à bien marcher ensemble.

Je pense que nos chartes doivent être élaborées « sur mesure », pourrait-on dire, car nos familles sont toutes différentes, même si les charismes de nos fondateurs se rejoignent en bien des points. Le point central étant l'Eglise : Corps du Christ que nous formons tous.

Je terminerai en vous confiant cette certitude : au fur et à mesure de notre cheminement, notre charte doit se laisser modeler par les mains du Potier. Puisse-t-Il, Lui-seul, en être l'Inspireur !

Colette Granier
Fraternité séculière Sainte Angèle Mérici